



Communiqué de presse

Embargo: 20.8.2019, 8h30

14 Santé

Enquête suisse sur la santé 2017: travail et santé

Le stress et les risques psychosociaux ont augmenté dans le monde professionnel en 2017

Le stress pèse toujours plus sur le monde professionnel. En 2017, 21% des personnes actives ressentent très souvent du stress dans leur travail, contre 18% en 2012. De manière générale, les risques psychosociaux augmentent aussi. La fréquence des risques physiques est par contre stable. Près de la moitié (49%) des personnes stressées se déclarent épuisées émotionnellement dans leur travail et présentent un risque accru de burnout. Ce sont là quelques-uns des résultats de la dernière publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2017, 50% des personnes actives professionnellement étaient exposées dans leur travail à au moins trois types de risques psychosociaux sur un total de neuf. Cela représente une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport à 2012. Les risques psychosociaux sont liés à l'organisation du travail et comprennent des situations comme une intensité très élevée du travail, un manque d'autonomie ou un manque de soutien des supérieurs ou des collègues, des discriminations et des violences, ou encore la crainte de perdre son emploi ou le stress.

En hausse, le stress est associé aux autres risques psychosociaux...

La proportion des personnes qui sont stressées à leur travail, la plupart du temps ou toujours, est passée de 18% en 2012 à 21% en 2017, sans différence selon le sexe. Cette augmentation est l'une des plus significatives parmi les différents risques psychosociaux. Elle est particulièrement marquée parmi les personnes actives de moins de 30 ans (de 19% à 25%) ainsi que parmi celles travaillant dans le domaine de la santé et le secteur social (de 18% à 23%). La proportion de personnes stressées est nettement plus élevée parmi les personnes exposées à au moins trois autres types de risques psychosociaux (37% en 2017) et elle est en hausse de 4 points par rapport à 2012.

... et au risque de burnout

Presque la moitié (49%) des personnes très souvent stressées se déclarent épuisées émotionnellement dans leur travail, contre 13% des personnes qui sont moins souvent ou pas du tout stressées. L'épuisement émotionnel est considéré comme une indication de risque accru de burnout et il est associé à un moins bon état de santé: ainsi, les personnes épuisées émotionnellement présentent six fois plus souvent les symptômes d'une dépression modérée à grave que celles qui ne se déclarent pas épuisées émotionnellement (24% contre 4%). De manière générale, tous les risques psychosociaux sont associés à un risque accru d'épuisement émotionnel

au travail.

Niveau stable pour les risques physiques

La proportion des personnes actives exposées dans leur travail à au moins trois risques physiques (sur neuf) est par contre restée stable entre 2012 et 2017, à 45%. On observe néanmoins chez les femmes quelques hausses pour des risques particuliers: la part des femmes devant faire des mouvements répétitifs a augmenté (de 57% à 61%), de même que la part de celles exposées à des températures extrêmes. Les hommes restent cependant plus souvent exposés à un cumul de risques physiques que les femmes (48% contre 42%), même si l'écart tend à se réduire.

L'influence du travail sur l'état de santé

En 2017, 12% des personnes exposées à au moins trois risques physiques et 11% de celles confrontées à au moins trois types de risques psychosociaux déclaraient que leur état de santé général est moyen ou (très) mauvais. Cette proportion baisse à 6% chez les personnes moins exposées à ces risques. Avec le stress, trois autres conditions de travail sont individuellement associées à un moins bon état de santé, lorsqu'on prend en considération l'ensemble des conditions de travail et des caractéristiques sociodémographiques: prendre des positions douloureuses ou fatigantes, craindre de perdre son emploi et être confronté dans son travail à des exigences émotionnelles, comme, par exemple, devoir cacher ses émotions.

Les conditions de travail dans l'enquête suisse sur la santé

L'enquête suisse sur la santé (ESS) est réalisée tous les cinq ans par l'Office fédéral de la statistique (OFS) depuis 1992. La sixième enquête a eu lieu en 2017 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidante permanente de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés. 22 134 personnes (51% de l'échantillon tiré) ont participé à l'interview téléphonique et 89% d'entre elles ont également répondu au questionnaire écrit complémentaire, qui comprend la plupart des questions relatives aux conditions de travail. L'analyse porte sur les personnes âgées de 15 à 64 ans, salariées ou indépendantes, avec un taux d'activité d'au moins 20%, et ayant répondu au questionnaire écrit. Cette population est composée de 11 318 personnes (5690 hommes et 5628 femmes). La construction des indicateurs pour décrire les conditions de travail et les méthodes d'analyse reprennent celles présentées dans OFS (2014), Travail et santé. Résultats de l'enquête suisse sur la santé 2012, Neuchâtel.

Renseignements

Jean François Marquis, OFS, Section Services de santé, tél.: +41 58 463 67 54,
e-mail: JeanFrancois.Marquis@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Enquête suisse sur la santé 2017: travail et santé, numéro OFS: 213-1707, prix: fr.3.50.–
Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2019-0202
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en charge de la protection de la santé au poste de travail, a reçu ce communiqué de presse deux jours ouvrables avant sa parution officielle.